

Notre publicité nous aide à vivre provisoirement. Que chacun de vous s'abonne et nous pourrons la choisir.

EUX...

Vingt TÊTES de BIB culottées • par HENRI BÉRAUD



PRÉSENTÉES PAR *Le merle blanc* 1.00

PARIS - 142, Rue Montmartre, 142 - PARIS

EN VENTE PARTOUT

POVOLOZKY & C^{ie} éditeurs, 13 rue Bonaparte PARIS

l'inconnu

VIENT de PARAITRE roman des foules modernes par marcello-fabri

LE MOINE DÉBAUCHÉ

Toute la vérité sur RASPOUTINE et les scandales de PETROGRAD par William LE QUEUX contre Mandat

En trois volumes :
 1 Le Moine Scélérat... 5 fr. 50
 2 La Tzarine Tragique... 5 fr. 50
 3 Le Ministre du Mal... 5 fr. 50

EDITION FRANÇAISE ILLUSTRÉE, 21, r. Hautefeuille, Paris-6^e
 EN VENTE PARTOUT

EDITIONS FLOREAL

Le premier volume de **LA VIE DE JAURÈS** (1859-1892) par Louis SOULIÉ

Prix : 8 fr. 75 vient de paraître

En vente à la librairie de « Clarté »

PENSIONNAT LAIQUE pour Jeunes Filles Cours Sévigné

Madame CRÉQUY

62, Avenue de Gennevilliers COLOMBES (Seine)

PRÉPARATION AUX EXAMENS

Internat et Externat

LA VIE DE "CLARTÉ"

Nos Abonnements

Clarté donnera régulièrement une vue d'ensemble des abonnements nouveaux enregistrés chaque quinzaine. Nos amis pourront ainsi suivre la progression de la revue, se rendre compte des résultats de notre propagande en France et à l'Etranger et surtout nous recruter eux-mêmes des abonnements nouveaux qui assureront définitivement le succès de Clarté.

Voici, après la parution de notre deuxième numéro, les premiers résultats de notre campagne d'abonnements.

Nous avons enregistré depuis la fin d'octobre 333 abonnés nouveaux se répartissant ainsi :

En France, 255, dont 115 fournis uniquement par le département de la Seine. En province, 13 en Seine-et-Oise ; 12 dans les Bouches-du-Rhône ; 10 dans le Rhône ; 10 dans les Alpes-Maritimes ; 8 dans la Loire ; 8 dans l'Indre-et-Loire ; 6 dans le Nord ; 5 en Seine-Inférieure ; 4 dans le Loir-et-Cher ; 4 dans l'Isère ; 4 dans les Hautes-Pyrénées ; 4 dans la Meuse ; 4 dans la Somme ; 3 dans le Cher ; 3 dans l'Aube ; 3 en Loire-Inférieure ; 3 dans l'Yonne ; 3 dans l'Ardèche, et 30 dans divers autres départements.

Dans les colonies, l'Algérie nous donne 14 abonnés nouveaux ; le Maroc, 2 ; le Sénégal, 1 ; le Cameroun, 1.

A l'Etranger, la Suisse vient en tête avec 10 abonnés nouveaux ; puis la Syrie, 10 ; la Belgique, 9 ; les Etats-Unis, 5 ; la Suède, 2 ; la Norvège, 2, et 9 dans différents autres pays.

Clarté demande à tous ses amis de contribuer, dans la limite de leurs moyens, à la diffusion de Clarté en surveillant, en France et à l'Etranger la mise en vente de sa revue et de ses éditions, dans les kiosques et dans les librairies.

S'il se trouve parmi eux quelques-uns qui peuvent consacrer à Clarté quelques instants de leur activité, nous leur demandons de nous envoyer à Clarté, leurs noms et leurs adresses. Ils recevront une carte d'inspecteur de vente de Clarté et des instructions sur la besogne précise que nous leur demandons. Ainsi nos amis, même isolés, pourront contribuer puissamment au succès de l'œuvre entreprise en commun, en faisant connaître et lire autour d'eux notre revue et nos livres.

Adresser toutes les demandes à Marcel Fourrier, 16, rue Jacques-Callot, Paris.

Pour que vive "Clarté"

Notre Souscription. Notre souscription reste toujours ouverte. Elle aide Clarté et contribue à faire vivre notre revue et nos éditions.

Pour la vie de Clarté, 20 ; A. R. A. C., de Givors, 29 fr. ; les camarades de la Compagnie Fives-Lille, de Givors, 12 francs ; Section Clarté, de Lyon, 41 fr. ; Prou, 8 fr. ; Panizza, 5 fr. ; Henry, 20 fr. ; Dautelle, 3 fr. ; Lacassagne, 8 fr. ; Vilain, 5 fr. ; Ellen Eger, 100 fr. ; Fréchar, 5 fr. ; Blanc, 6 fr. 50 ; Fenech, 27 fr. 95 ; Lemoigne, 2 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Jean Loiseau, après une conférence de Henri Marx, 100 fr. ; Chalvin, 5 fr. ; Rivoire, 120 fr.

Total des 12 listes de souscriptions.....	522 45
Total des listes précédentes.....	10.619 65
Total général jusqu'à ce jour.....	11.142 10

Pour les règlements par chèques postaux

Si vous n'avez pas de compte de chèques postaux, envoyez-nous vos souscriptions et commandes au moyen d'un mandat modèle 1418 B, d'un mandat-carte ou d'un mandat-lettre adressé à notre compte de chèques postaux 330-80 Paris. Cela ne vous coûtera que 0 fr. 15, affranchissement compris.

Si vous avez un compte de chèques postaux, envoyez-nous un chèque de virement qui ne vous coûtera que 0 fr. 10, affranchissement compris.

Comité d'Action des Groupes Parisiens

La réorganisation des groupes parisiens de Clarté se poursuit et nous espérons pouvoir communiquer bientôt à nos amis nos plans et nos projets. Nous pouvons leur annoncer dès maintenant qu'une bibliothèque est à l'étude et que des causeries au sein des groupes auront lieu sous peu.

Pour tout ce qui concerne ces groupes, prière de s'adresser à Magdeleine Marx et Mario Barrel, à Clarté, 16, rue Jacques-Callot (6^e).

A nos Abonnés

Par suite de la réorganisation de notre service d'abonnements, nos abonnés ont reçu le n° 2 de notre revue avec un retard de deux jours. Nous nous excusons auprès d'eux. A partir du n° 3 il recevront Clarté avant sa mise en vente dans les kiosques.

Notre n° 1 et notre n° 2 étant épuisés pour l'instant, nous prions nos nouveaux abonnés de bien vouloir attendre les retours d'exemplaires invendus qui nous permettront de satisfaire leurs demandes. Egalement, par suite de la grande affluence d'abonnements et de réabonnements un délai de quelques jours nous est nécessaire pour enregistrer les demandes d'abonnements nouveaux et donner réponse aux intéressés.

A titre exceptionnel et comme prime à tous ses abonnés, Clarté fera expédier par son service de librairie, à tous ses lecteurs qui en feront la demande au prix net de 5 FRANCS, les deux ouvrages suivants d'une valeur de 9 francs :

Gouttenoire de Tourny : Poincaré a-t-il voulu la guerre. Ermenorville : Les Robinsons de la paix.

Ces deux livres, édités par Clarté au début de l'année 1921, sont actuellement presque épuisés. Dans un but de propagande, Clarté veut que ces deux ouvrages puissent être lus même par ceux qui hésitent à acheter des livres à cause de leur prix élevé.

Que tous les lecteurs de Clarté profitent de l'occasion qui leur est offerte et se hâtent de nous envoyer leurs commandes.

Erratum

Dans le dernier numéro de Clarté, une légère coquille, que nos amis auront relevée, a transformé le sens d'un vers du poème *Homme*.

Il a été imprimé : *Ce n'est pas moi, voyez témoins...*
 Il faut lire : *Ce n'est pas moi, soyez témoins...*

EMPRUNT 6 0/0 NET DE FR. 500.000.000 DU GROUPEMENT DE LA GROSSE METALLURGIE

(Hauts-fourneaux, forges, aciéries et mines de fer.)

Cet emprunt a pour objet de procurer les ressources nécessaires pour continuer la reconstitution de nos usines métallurgiques sinistrées du Nord et de l'Est. Il est divisé en 1.000.000 d'obligations de 500 francs qui sont actuellement émises au prix de 475 francs et portent un intérêt depuis le 15 octobre 1921.

Dans l'espoir de priver notre pays d'une de ses principales sources de richesses et de supprimer une concurrence qui commençait à leur être redoutable, les Allemands se sont acharnés à détruire systématiquement ces usines dont la plupart appartenaient à nos sociétés métallurgiques les plus importantes. Mais déjà, grâce à l'activité de ces sociétés,

encouragée et secondée par l'Etat, le mal a été en partie réparé ; c'est pour poursuivre la réédification des usines et accélérer ainsi la reconstitution de l'un des plus importants éléments de la richesse nationale, que les Sociétés Métallurgiques se sont groupées pour l'émission du présent emprunt dont le service sera assuré par elles et se trouve de plus garanti par des annuités de l'Etat français.

La Notice a été publiée au Bulletin des Annonces Légales du 5 décembre 1921.

ROYAUME DE ROUMANIE
 Ministère des Finances

AVIS

Le Gouvernement Roumain vient de décider de proposer suivant un plan à communiquer ultérieurement aux porteurs, le règlement de ses Bons du Trésor libellés en monnaies étrangères et détenus par le public en divers pays.

En conséquence, les porteurs desdits Bons sont priés de faire connaître, dans le délai d'un mois à partir du 10 décembre 1921 leurs nom, prénoms, domicile, montant de la créance, monnaie dans laquelle elle est libellée, échéances, lieu de paiement, intérêts perçus et à recevoir, motif juridique ou origine de la possession, autorité qui a émis le Bon, etc., ainsi que tous les renseignements qu'ils jugeront utiles.

Leurs déclarations seront reçues :
 En Roumanie, à la Banque Nationale de Roumanie ; en France, Belgique, Hollande, Suisse ; à la Banque de Paris et des Pays-Bas ou à ses succursales ; en Italie, à la Banca Commerciale Italiana ou à ses succursales ; en Angleterre, à la Bank of Roumania.

Le Ministre des Finances, (s.) N. TITULESCO.